



Commune de BEAULIEU-SUR-LOIRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacky HECQUET, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentées : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, COZETTE Laetitia représentée par JACQUIER Hervé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Nicolas MARTINET.

Monsieur le Maire rappelle les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposant de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Un état récapitulatif des indemnités est à leur disposition.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2025 n'ayant pas été transmis à l'assemblée, celui-ci devra être approuvé lors de la prochaine séance.

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur HECQUET Jacky remercie l'assemblée de bien vouloir signer, à la fin de ce conseil, tous les documents liés aux étapes budgétaires, avant la sortie de la salle.

Monsieur HECQUET Jacky informe que, suite à la mise en place cette année du Compte Financier Unique (CFU) en remplacement du Compte Administratif, les résultats 2024 seront affectés de manière anticipée pour cette année 2025.

Vote budget Commune

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline.

Affectation des résultats anticipée 2024 du Budget Principal

Madame DESCHAMPS Céline fait lecture de la fiche relative au calcul du résultat anticipé.

1 – Détermination du résultat à affecter

Dépenses de fonctionnement 2024	- 2 084 495.50 €
Recettes de fonctionnement 2024	+ 2 226 595.07 €

Excédent de fonctionnement	+ 372 167.45 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	2 407 545.79 €

Résultat à affecter (A)	+ 2 549 645.36 €

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses investissement 2024	- 2 931 469.66 €
Recettes investissement 2024	+ 308 832.49 €

Déficit d'investissement 2024	- 2 622 637.17 €
Résultat investissement antérieur reporté	2 035 378.34 €

Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 2 622 637.17 €

3 – Reste à réaliser au 31/12/2024

Dépenses	0
Recettes	146 000 €

(C)	146 000 €
Déficit d'investissement (B+C)	2 476 637.17 €

CONSTATE les résultats 2024 au 31/12/2024, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| 1) Un déficit d'investissement | 2 476 637.17 € |
| 2) Un excédent de fonctionnement de | + 73 008.19 € |

Reprise anticipée des résultats 2024 pour le budget primitif 2025 et inscription :

au 002 (R)	73 008.19 €
au 001 (D)	2 476 637.17 €
au 1068	2 476 637.17 €

Monsieur HECQUET Jacky procède au vote et l'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des résultats anticipée 2024 du Budget Principal.

Vote du Budget Primitif 2025

Madame DESCHAMPS Céline informe que le total du budget primitif pour 2025 est de 6 757 169.36 € et que le budget principal présente une section de fonctionnement à hauteur de 2 311 032.19 € et une section d'investissement à 4 446 137.17 € (toutes opérations confondues).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE				
<i>Réalisé</i>				
Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	798 930,00 €	755 399,85 €	766 540,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 200 000,00 €	1 069 568,40 €	1 200 000,00 €
014	Atténuations de produits	30 000,00 €	29 595,00 €	31 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	177 608,00 €	176 710,95 €	183 788,00 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'é	- €	- €	
Total des dépenses de gestion courante		2 206 538,00 €	2 031 274,20 €	2 181 328,00 €
66	Charges financières	54 000,00 €	53 016,90 €	129 704,19 €
67	Charges spécifiques	205,00 €	204,40 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaire	- €	- €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 260 743,00 €	2 084 495,50 €	2 311 032,19 €
023	Virement à la section d'investissement	369 448,45 €		
042	Opération ordre transfert entre section	- €	- €	
043	Opération ordre intérieur de la section	- €	- €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		2 630 191,45 €	2 084 495,50 €	2 311 032,19 €
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				- €

Après lecture des dépenses de fonctionnement, Madame BRETON Nelly demande si l'assemblée doit voter, dès maintenant, le budget 2025 sans avoir d'autres explications.

Madame DESCHAMPS Céline répond que le vote se fera à la fin de la lecture des recettes d'investissement. Il s'agit là de savoir simplement si l'assemblée se pose des questions sur les dépenses de fonctionnement. Elle continue la lecture du tableau de recettes de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET VILLE

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	10 000,00 €	89,80 €	10 000,00 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	117 858,00 €	92 392,36 €	117 858,00 €
73	Impôts et taxes	536 993,00 €	464 150,64 €	536 993,00 €
731	Fiscalité locale	913 500,00 €	980 721,29 €	913 500,00 €
74	Dotations et participations	624 901,00 €	637 230,43 €	624 901,00 €
75	Autres produits de gestion courante	34 772,00 €	51 592,45 €	34 772,00 €
Total des dépenses de gestion courante		2 238 024,00 €	2 226 176,97 €	2 238 024,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	417,60 €	- €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 258 024,00 €	2 226 594,57 €	- €
042	Opération ordre transfert entre sections	€		- €
043	Opération ordre intérieur de la section	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		2 258 024,00 €	2 226 594,57 €	2 238 024,00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		372 167,45 €		73 008,19 €
			<i>Total</i>	2 311 032,19 €

L'assemblée ne pose aucune question.

Madame DESCHAMPS Céline poursuit par la lecture du tableau des dépenses d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	800,00 €	294,73 €	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 018 102,00 €	497 593,89 €	271 871,00 €
23	Immobilisations en cours	1 138 407,00 €	306 278,27 €	1 555 629,00 €
Total des dépenses d'équipement		2 157 309,00 €	804 166,89 €	1 829 500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	79,00 €	78,58 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €	91 845,85 €	140 000,00 €
18	Compte de Liaison : Affectation (BA, régie)	- €	- €	- €
26	Participation et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues			- €
Total des dépenses financières		100 079,00 €	91 924,43 €	1 969 500,00 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	
Total des dépenses réelles d'investissement		2 257 388,00 €	896 091,32 €	
040	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	- €	- €
TOTAL		2 257 388,00 €	896 091,32 €	1 969 500,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 035 378,34 €		2 476 637,17 €
			<i>Total</i>	4 446 137,17 €

Madame DESCHAMPS Céline souligne que la commune doit réduire ses dépenses pour 2025, 2026, ... afin de se recréer un excédent confortable.

Elle poursuit la lecture du tableau des recettes d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement	367 305,00 €	28 692,00 €	153 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 028 634,55 €	276 050,00 €	1 600 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	
204	Subventions d'équipement versées	146 000,00 €	- €	
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	
23	Immobilisations en cours	- €	- €	
Total des recettes d'équipement		1 541 939,55 €	304 742,00 €	1 753 500,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 106)	326 000,00 €	4 090,49 €	70 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 035 378,34 €	- €	2 476 637,17 €
138	Autres subventions invest. Non transférable	- €	- €	
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	- €	- €	
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	
27	Autres immobilisations financières	- €		
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	
Total des recettes financières		2 381 378,34 €	4 090,49 €	2 546 637,17 €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		3 923 317,89 €	308 832,49 €	4 300 137,17 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	369 448,45 €		
040	<i>Opération ordre transfert entre sections</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		369 448,45 €	- €	- €
Restes à Réaliser				146 000,00 €
TOTAL		4 292 766,34 €	308 832,49 €	4 446 137,17 €

Madame DESCHAMPS Céline rappelle que la commune est peu endettée. De ce fait, la collectivité peut avoir recours à l'emprunt. Monsieur HECQUET Jacky confirme ces dires.

Monsieur JACQUIER Hervé demande pourquoi il n'a pas été prévu de recette pour la vente des terrains du Gratte-Chien. Madame DESCHAMPS Céline répond que, pour l'instant, la commune n'a aucune visibilité sur ces ventes. Elle informe également que la collectivité devra, en temps voulu, créer un Budget Lotissement. Monsieur JACQUIER Hervé informe qu'il est prévu, cette année, la vente d'une parcelle. Il lui est répondu que la vente est prévue pour le 4 T 2025 et que le vote du nouveau budget pourrait être prévu en septembre 2025. La commune ne peut inscrire une recette qui serait imputable sur un autre budget, cela pourrait fausser le résultat.

Monsieur JACQUIER Hervé demande si les subventions attendues sont bien notées. Madame DESCHAMPS Céline lui répond par l'affirmative et rappelle qu'il y a toujours un décalage avec les délais de versement.

Madame DELSARTE Séverine s'interroge sur le fait qu'il était prévu un report pour l'achat de matériel technique et que ce matériel semble être inscrit au budget 2025. Madame DESCHAMPS Céline explique qu'une enveloppe a pu être dégagée suite aux conseils pris auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux. Elle souligne également que même si la dépense est budgétisée elle ne sera pas forcément réalisée.

Madame BRETON Nelly demande à quoi correspond l'emprunt qui va être souscrit. Madame DESCHAMPS Céline explique que les 1 600 000 € budgétisés regroupent un emprunt lié aux travaux du Gratte-Chien pour 1 200 000 € et une ligne de trésorerie pour 400 000 €.

Monsieur le Maire procède au vote. Le budget primitif communal 2025 est adopté à la majorité, abstention faite de Monsieur GAUCHER Claude.

Fongibilité des crédits 2025

Monsieur le Maire informe que la commune est passée, au 1^{er} janvier 2024, en nomenclature M57, la plus récente du secteur public local.

Chaque année, l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget commune. En matière de fongibilité des crédits, la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée approuve, à la majorité, abstention faite de Monsieur GAUCHER Claude, la fongibilité des crédits 2025.

Fixation de la fiscalité pour 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le conseil municipal fixe les taux de la fiscalité locale (taxe foncière bâti et non bâti et Taxe Habitation sur résidences secondaires et autres locaux meublés). Il a été décidé de maintenir les taux suivants :

Foncier Bâti :.....	40,75 %	soit un Produit Attendu de 707 013 € (688 675 € en 2024)
Foncier non Bâti :.....	53,75 %	soit un Produit Attendu de 84 925 € (83 420 € en 2024)
Taxe d'Habitation :.....	20,02 %	soit un Produit Attendu de 67 568 € (69 069 € en 2024)

Madame DESCHAMPS Céline précise que les taux n'ont pas augmentés depuis l'an dernier. Monsieur le Maire rappelle que ce choix faisait partie des vœux faits au début du mandat.

Madame DELSARTE Séverine précise que ce sont les taux qui n'augmentent pas mais pas forcément le net à payer par le contribuable.

Monsieur JACQUIER Hervé précise que pour la Communauté de Communes, les taux votés la semaine prochaine seront revus à la hausse.

Madame BROUSSIN Patricia s'interroge sur la finalité de cette augmentation. Madame DESCHAMPS Céline explique que cette augmentation va se répercuter sur les avis d'imposition locaux des administrés.

Monsieur JACQUIER Hervé explique que la Communauté de Communes devra supporter d'importantes charges sur investissement, tout comme la commune, pour le projet du Gratte-Chien. Afin de ne pas trop réduire le budget voirie, le Conseil Communautaire a fait le choix d'augmenter ses taux. L'augmentation représentera environ 10 € par foyer pour un profit de 180 000 €.

Madame DESCHAMPS Céline soumet le projet de faire une simulation sur les recettes à percevoir si la commune augmentait ses taux.

Monsieur GUÉROT Jean-Marc souligne que l'augmentation des bases d'imposition aura plus d'impact que l'augmentation des taux.

Monsieur JACQUIER Hervé rappelle que c'est l'Etat qui impose les bases de fiscalité mais qu'elles ne devraient pas trop augmenter cette année.

Monsieur JACQUIER Hervé informe que les votes des budgets de la Smictom du Giennois et Syctom des Régions de Gien et Chateaufort sur Loire font apparaître une diminution des participations demandées aux Communautés de communes, c'est pourquoi, la Communauté de Communes s'est autorisée à augmenter ses taux.

Madame DESCHAMPS Céline affirme que, malheureusement, cette diminution ne se verra pas sur les avis d'imposition car elle sera « noyée » par les taxes de la Communauté de Communes.

Madame LAURENT Martine remercie Madame DESCHAMPS Céline pour cette information.

Après délibération, la fixation des taux de fiscalité pour 2025 est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire demande à Monsieur SIGNORET de quitter la salle puisque celui-ci est président d'une association.

Il donne la parole à Madame BERTRAND Isabelle qui fait lecture des subventions proposées.

1 . SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ACPG/CTAM (Asso. Locale Anciens Combattants)	200 €
AMICALE DES POMPIERS	600 €
AMIS DE BEAULIEU	800 €
AMIS DE BEAULIEU - MAISON DU TERROIR	1 200 €
ARTS ET LOISIRS BELLOCÉENS	800 €
BONNY BEAULIEU FOOTBALL CLUB	4 500 €
CHASSE	450 €
COMITÉ DES FÊTES	3 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE - Subv exceptionnelle classe decouverte	4 000 €
FAMILLES RURALES DE BEAULIEU	30 000 €
FANFARE DE BEAULIEU	9 000 €
GYM BELLOCÉENNE	300 €
LA RAQUETTE BELLOCEENNE	1 500 €
LES PÊCHEURS BELLOCÉENS	800 €
Subvention exceptionnelle Aménagement Etang du Riot	200 €
LIRE A BEAULIEU	850 €
UNRPA	1 200 €
TOTAL (1) :	59 900 €

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTRA-LOCALES

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS GIEN	500 €
Les Randonneurs Ligériens	0 €
TOTAL (2) :	500 €
TOTAL (1)+(2) :	60 400 €

3. SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS ET ASSIMILÉS

ASSOCIATIONS	Décision du Conseil Municipal
CCAS	15 000 €
TOTAL (3) :	15 000 €
TOTAL GÉNÉRAL (1) + (2) + (3) :	75 400 €

Madame LAURENT Martine est surprise que l'association des Randonneurs Ligériens n'ai aucune subvention. Madame DESCHAMPS Céline et Monsieur HECQUET Jacky informent qu'aucune demande n'a été faite par cette association.

Madame DESCHAMPS Céline rappelle que la commune n'est pas fermée sur d'éventuelle demande en cas de besoin.

Elle informe également que les subventions n'ont pas augmentées par rapport à l'an dernier. Habituellement, pour la Caisse des Écoles, la participation financière pour les voyages scolaires était inscrite au budget. Pour cette année, la Trésorerie a demandé à ce que cette participation soit versée sous forme de subvention.

L'an passé, Familles Rurales a bénéficié d'une subvention exceptionnelle pour faire face à des problèmes financiers. Cette association étant plus saine aujourd'hui, il a été décidé de ramener leur subvention comme précédemment. Madame DESCHAMPS Céline insiste sur le fait que la Commune sera présente en cas de besoin.

Madame BERTRAND Isabelle demande pourquoi les Amis de Beaulieu ont 2 lignes de subvention.

Madame DESCHAMPS Céline rappelle que cette association gère la Maison du Terroir et d'Animation et a donc un ligne de comptabilité dédiée pour cette activité.

Monsieur GUEROT Jean-Marc demande à Monsieur le Maire d'expliquer à l'assemblée la raison du non versement de subvention à l'association ORDI BEAULIEU.

Monsieur HECQUET Jacky informe que cette association, faute de reprenneur du poste de Président, se voit dans l'obligation de cesser son activité.

Après délibération, abstention faite de Madame LAURENT Martine, les subventions aux associations sont acceptées à la majorité.

Retour dans la salle de Monsieur SIGNORET Yannis.

Vote budget Eau Potable

Affectation des résultats anticipée 2024 du budget Eau Potable

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline, qui fait lecture de l'affectation des résultats anticipé pour 2024

1 – Détermination du résultat à affecter	
Dépenses de fonctionnement 2024	- 28 852,32 €
Recettes de fonctionnement 2024	+ 107 926.32 €

Excédent de fonctionnement	+ 185 858,49 €
Résultat fonctionnement antérieur reporté	1 014 457.31 €

Résultat à affecter (A)	+ 1 093 531.31 €

2 – Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Dépenses investissement 2024	- 59 409.77 €
Recettes investissement 2024	33 561.00 €

Déficit d'investissement 2024	- 888 008.59 €
Résultat investissement antérieur reporté	828 598.82 €

Résultat d'investissement cumulé déficit (B)	- 854 447.59 €

3 – Reste à réaliser au 31/12/2023

Dépenses	0
Recettes	0

-----	(C)	0
Déficit d'investissement (B+C)		- 854 447.59 €

CONSTATE les résultats 2024 au 31/12/2024, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| 1) Un déficit d'investissement | - 854 447.59 € |
| 2) Un excédent de fonctionnement de | + 239 083.72 € |

Reprise anticipée des résultats 2024 pour le budget primitif 2025 et inscription

au 002 (R)	239 083,72 €
au 001 (R)	854 447,59 €
au 1068	854 447.59 €

Monsieur HECQUET Jacky procède au vote et l'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des résultats anticipée 2024 du Budget Eau Potable.

Vote du budget primitif Eau Potable 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DESCHAMPS Céline, qui rappelle que le budget primitif est obligatoire et il doit être voté avant le 15 avril.

Il doit donc prévoir les recettes et les dépenses pour l'année civile.

Il Doit être équilibré en fonctionnement et en investissement.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 403 083.72 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 991 531.31 € pour la section d'investissement. De même que pour le budget Commune, il s'inscrit dans une démarche de prudence !

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	261 000,00 €	- €	246 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	- €	- €	- €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion courante		261 000,00 €	- €	246 000,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €	- €	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles		- €	- €
68	Dotations provisions et dépréciations	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'exploitation		266 000,00 €	- €	266 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 858,49 €		107 083,72 €
042	Opération ordre transfert entre sections	30 000,00 €	28 852,32 €	30 000,00 €
043	Opération ordre intérieur de la section (M44	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		55 858,49 €	28 852,32 €	137 083,72 €
TOTAL		321 858,49 €	28 852,32 €	403 083,72 €
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		- €		- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BUDGET EAU

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	131 535,00 €	120 718,22 €	159 535,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	- €	- €	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €
Total des dépenses de gestion courante		131 535,00 €	120 718,22 €	159 535,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	4 465,00 €	4 465,00 €	4 465,00 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	- €	- €	- €
Total des recettes réelles de fonctionnement		136 000,00 €	125 183,22 €	4 465,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections			- €
043	Opération ordre intérieur de la section (M44	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres de fonctionnement		- €	- €	- €
TOTAL		136 000,00 €	125 183,22 €	164 000,00 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		185 858,49 €		239 083,72 €
			<i>Total</i>	403 083,72 €

Madame DESCHAMPS Céline rappelle que les recettes budgétisées sont principalement conditionnées par les factures payées par les administrés.

Elle continue la lecture pour les dépenses et recettes d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	5 920,32 €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	66 935,00 €	59 409,77 €	116 683,72 €
Total des dépenses d'équipement		76 935,00 €	65 330,09 €	116 683,72 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
18	Compte de Liaison : Affectation (BA, rég)	- €	- €	- €
26	Participation et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues			- €
Total des dépenses financières		15 000,00 €	- €	131 683,72 €
45...	Total des opérations pour compte de tier	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		91 935,00 €	65 330,09 €	- €
040	Opération ordre transfert entre sections	4 465,00 €	4 465,00 €	5 400,00 €
041	Opérations patrimoniales		- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 465,00 €	4 465,00 €	5 400,00 €
TOTAL		96 400,00 €	69 795,09 €	137 083,72 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		828 598,82 €		854 447,59 €
			<i>Total</i>	991 531,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BUDGET EAU

Chapitres	Libellé	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
13	Subventions d'investissement	40 541,51 €	33 561,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		40 541,51 €	33 561,00 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €		
106	Réserves	- €		
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €		
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	- €	- €	- €
26	Participations et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
Total des recettes financières		- €	- €	- €
45...	Total des opérations pour compte de tiers	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		40 541,51 €	33 561,00 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 858,49 €		107 083,72 €
040	Opération ordre transfert entre sections	30 000,00 €	28 852,32 €	30 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement		55 858,49 €	28 852,32 €	137 083,72 €
TOTAL		96 400,00 €	62 413,32 €	137 083,72 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		828 598,82 €		854 447,59 €
			<i>Total</i>	991 531,31 €

Monsieur JACQUIER Hervé demande si les travaux de liaison des 2 forages sont inclus. Madame DESCHAMPS Céline répond par la positive.

Elle souligne que les subventions d'investissement ne sont pas prises en compte dans le budget des recettes puisque la municipalité ne sait jamais à quoi s'attendre et si elles seront versées sur cet exercice.

Abstention faite de Monsieur GAUCHER Claude, le budget primitif 2025 pour l'Eau Potable est voté à la majorité.

Questions diverses :

Point sur les travaux :

Monsieur GUEROT informe ne pas avoir grand-chose à dire depuis le dernier conseil :

- La salle d'exposition de la Maison Marret est opérationnelle. Les associations pourront y reprendre leur activité.

- Il est prévu, dans le parc Marret, la pose de 2 bornes de marché pour la guinguette.

- Suite à un retard de livraison de fenêtre pour la salle d'archives, le chantier est en suspend pour les travaux de peinture. Sans ce retard de livraison, la salle d'archives devrait être terminée. Monsieur HECQUET Jacky confirme que le chantier a un retard de plus d'un mois.

- Un contrat a été signé avec la Société SOMELEC pour l'éclairage public. Un bilan du parc va être fait mi-mai pour recenser les différents problèmes (lampe grillées, ...).

- Les flashes solaires rue de de Sancerre sont à installer.

- Les plantations de la Roseraie sont réalisées et les allées gravillonnées.

- Les agents du service technique ont commencé les tontes et sont actuellement à l'entretien des écoles.

Il informe l'assemblée que les administrés font de plus en plus de réclamation pour des petits travaux (coupage de branche, ...) ce qui fait perdre beaucoup de temps aux agents du service technique.

Madame LAURENT Martine demande à quoi correspondent les 2 bornes de marché.

Monsieur GUEROT Jean-Marc informe que ces 2 bornes sont destinées à apporter l'électricité et l'eau pour les différentes manifestations qui auront lieu au parc Marret.

Madame LAURENT Martine souhaite connaître la date d'installation.

Monsieur GUEROT Jean-Marc répond qu'il s'agira, dans un premier temps, d'une installation provisoire puisque le délai de livraison est assez important.

Monsieur GUEROT Jean-Marc informe que les massifs béton pour les portiques du Pont de Loire seront posés en avril. L'installation des portiques suivra en mai.

Monsieur HECQUET Jacky rappelle que la hauteur a été ramenée à 3.60 mètres.

Monsieur GUEROT Jean-Marc rappelle qu'une fresque sera peinte sur les murs de l'école maternelle. Une entreprise interviendra la semaine prochaine pour un enduit sur le mur.

Monsieur JACQUIER Hervé prend la parole pour le suivi du dossier Gratte-Chien :

Le transformateur sera mis en place vers le 30 avril, à l'aide d'une grue. Le problème de câbles est résolu. Les plans de raccordement ont été reçus côté ENEDIS mais Monsieur JACQUIER Hervé s'inquiète de ne pas voir le raccordement de la pharmacie.

Il informe que le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de la résidence démarrera la 2^{ème} quinzaine de mai.

Pour information, une consultation a été lancée récemment pour l'école de Briare et beaucoup d'entreprises ont répondu présentes sachant que le projet glisse un petit peu. De ce fait, les conseillers communautaires restent confiants sur les candidatures à venir pour les travaux de la résidence.

Madame BRETON Nelly attend plus d'informations en juillet.

Monsieur JACQUIER Hervé affirme que la notification des marchés est prévue le 8 juillet pour un début de chantier en septembre.

Une question se pose cependant quant au devenir du déblai. En effet, pour éviter l'évacuation qui reviendrait à 130 000 € environ, un remblai pourrait être la solution mais celui-ci obstruerait la vue.

Madame LECLERCQ Marie-Christine s'interroge sur l'utilisation de cette terre pour faire un moto-cross.

Messieurs GUEROT Jean-Marc et JACQUIER Hervé remercient les pompiers, qui chaque jour sortent et rentrent les véhicules de la caserne, le temps des travaux au Gratte-Chien. Ils remercient plus particulièrement Monsieur DHOMMÉE Sylvain pour sa participation aux réunions de chantier.

Guinguette Bélocéenne

Monsieur le Maire informe que le courrier reçu le 31 mars et mis à disposition, est l'autorisation de la Sous-Préfecture pour l'ouverture de la Guinguette.

Cette autorisation couvre la période du 1^{er} mai au 30 septembre jusqu'à 1h du matin.

La guinguette devrait ouvrir prochainement mais la municipalité n'autorisera l'ouverture que jusqu'à 22h.

Cette guinguette, portée par Monsieur GOUJON Olivier, sera un point de restauration supplémentaire sur la commune en mettant les produits locaux en avant.

Base de loisirs Beaulieu-sur-Loire

Monsieur le Maire informe que le devenir de la base reste en suspens à ce jour. En effet, la commune a donné une réponse négative à la personne qui était intéressée puisque son projet ne convenait pas à la municipalité. Une demande de proposition de projet a été faite à NATURA 2000 et il semblerait qu'une société de canoé soit également intéressée en partenariat avec l'Office de Tourisme.

Atlas de la biodiversité – Notification subvention

Monsieur le maire informe avoir reçu la notification pour la subvention OFB.

Cette dernière sera de 50 % et 30 % seront versés par le SMPG.

Madame BROUSSIN Patricia informe de la première réunion aura lieu le 15 avril à 15h30.

Tour de table :

Madame BERTRAND Isabelle informe qu'une session de formation PSC1 sera organisée prochainement sur Beaulieu. 8 personnes, reliquats de la session précédente, sont déjà inscrites.

Madame BRETON Nelly souhaite connaître les jours d'ouverture de la guinguette.

Monsieur SIGNORET Yannis répond que rien n'est encore défini mais que la guinguette de Gien est ouverte du mercredi au dimanche soir.

Madame BRETON Nelly demande à ce qu'une tournée de rebouchage de trou soit organisée sur les routes.

Monsieur GUÉROT Jean-Marc répond que l'enrobé ne peut être mis l'hiver ou par temps de pluie, et qu'il y a partout, sur la commune, des trous à boucher.

Monsieur HECQUET Jacky mentionne que Monsieur GUÉROT Jean-Marc en a bien pris note.

Monsieur LEYOUR Martial rappelle qu'il y a beaucoup de gens qui se garent sur les trottoirs.

Il informe également que le panneau « arrêt de bus » route de Châtillon a été plié dans la matinée.

Monsieur GAUCHER Claude désire parler de la fongibilité à Monsieur HECQUET Jacky.

Madame DESCHAMPS Céline rassure ce dernier sur le fait que la municipalité ne fera pas n'importe quoi.

Madame BRETON Nelly rappelle le concert de Pâques.

Madame LAURENT Martine remercie le service « communication-culture » pour la distribution de l'agenda d'avril / mai et félicite pour l'initiative. Elle relève cependant une erreur sur la journée yoga qui aura lieu le 15 juin à Briare.

La séance est levée à 21h18.

La secrétaire de séance
Isabelle BERTRAND



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacky HECQUET

